



EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil Général d'Arnex-sur-Nyon
Séance du 29 septembre 2020
Présidence : Monsieur Michel Nançoz

LE CONSEIL GENERAL D'ARNEX-SUR-NYON

Vu le préavis N° 25/ Législature 2016-2021 de la Municipalité du 31 août 2020 concernant l'Arrêté d'Imposition pour l'année 2021

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

ouï le Rapport de la Commission de Gestion et de Finance

accepte avec oui / non et absentions le préavis N° 25/
Législature 2016-2021 définissant l'Arrêté d'Imposition pour l'année 2021 à
72% de l'Impôt Cantonal de base

refuse avec 3 oui / 19 non et 3 absentions le préavis N° 25/ Législature 2016-2021
définissant l'Arrêté d'Imposition pour l'année 2021 à 72% de l'Impôt Cantonal
de base

Cet extrait est approuvé, par un vote à main levée, avec 25 oui / 0 non et 0 abstentions.

Ainsi délibéré en séance du 29 septembre 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL D'ARNEX-SUR-NYON

Le Président

La Secrétaire

Michel Nançoz

Monique Berney